



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE RUGBY à XIII

CHAMPIONS D'EUROPE SENIORS 2018
CHAMPIONS D'EUROPE U19 2018
CHAMPIONS DU MONDE FAUTEUIL 2017



A tous les clubs affiliés,
A tous les comités,
A toutes les ligues,
A toutes les commissions fédérales,

N°720/FA/MG/2019

A Paris, le 29 Avril 2019

APPEL AUX CANDIDATURES
ELECTION PARTIELLE DES MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR
DE LA FEDERATION FRANCAISE DE RUGBY A XIII

Mesdames, Messieurs,

Le Comité Directeur a été informé de la démission de trois de ses membres : Monsieur Laurent MORENO, Madame Delphine LACOSTE, Madame Marie-Thérèse SANCHEZ-SCHMID

Aussi, conformément à l'article 12 du règlement intérieur, il est décidé d'organiser des élections partielles afin de procéder à leurs remplacements.

Ces élections se tiendront lors de l'**Assemblée Générale du samedi 08 Juin 2019**, au BARCARES.

Généralités :

Afin de vous apporter une information complète, je vous rappelle que, conformément à l'article 10 des statuts, le Comité Directeur est composé de 24 membres dont 25% des postes sont réservés aux femmes.

Aussi, en l'absence d'un nombre suffisant de candidatures féminines, le ou les postes seront laissés vacants et complétés lors de l'assemblée générale suivante.

Les membres seront élus au scrutin secret uninominal à un tour.

Candidatures :

En application de l'article 13 du règlement intérieur, les licenciés postulants à l'élection du Comité Directeur, devront faire acte de candidature par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège de la Fédération Française de Rugby à XIII, sis 30 rue de l'Echiquier, 75010 PARIS, vingt et un jours au moins avant la date de l'élection, soit avant **le samedi 18 mai 2018**, le cachet de la poste faisant foi.

Outre l'âge, le lieu de résidence et la copie de la licence, les lettres de candidatures devront être accompagnées d'une note succincte sur les activités sportives et les motivations du candidat.



FFR XIII
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE RUGBY A XIII

WWW.FFR13.FR



DIRECTION ADMINISTRATIVE
46 Route Minervoise
11000 Carcassonne

☎ 04 68 77 32 29
@ direction-administrative@ffr13.fr

☎ 01 75 44 97 57
@ contact@ffr13.fr

FFRXIII PARIS
30 rue de l'Échiquier
75010 Paris



Conformément à l'article 6 des statuts, je vous rappelle que, peut se porter candidat à l'élection pour la désignation des membres du Comité Directeur de la Fédération, tout licencié de la Fédération, à jour de ses cotisations à la date butoir prévue pour le dépôt des candidatures et jouissant de ses droits civiques.

Je vous précise de même que ne peuvent être élues membres du Comité Directeur :

- les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;
- les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif.

En outre toute personne exerçant une activité salariée auprès de la Fédération, d'une ligue, d'un comité ou d'un groupement sportif ne peut se porter candidate à une fonction électorale au sein de la Fédération.

Liste de présentation des candidats :

Conformément à l'article 17 des statuts et l'article 13 du règlement intérieur, la liste de présentation des candidats faisant apparaître les renseignements fournis à l'appui des déclarations de candidatures sera diffusée par la Secrétaire Générale dix jours au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale Elective, après l'avis de la Commission de surveillance des opérations électorales.

Commission de surveillance des opérations électorales :

Conformément à l'article 17 des statuts, afin de veiller au respect des dispositions prévues par les statuts et le règlement intérieur, le Bureau Exécutif a désigné trois membres à la Commission de Surveillance des Opérations Electorales : Madame Françoise SABLAYROLLES, Monsieur Gilbert FACERIAS, Madame Rose HORTENSI SITJA.

Je vous rappelle que cette commission est compétente pour procéder à tous les contrôles et toutes les vérifications nécessaires.

La présente lettre est adressée à tous les clubs affiliés, à toutes les ligues régionales, à tous les comités départementaux, aux Commissions Fédérales, lesquels devront en donner connaissance à leurs membres.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La Secrétaire Générale,
Fabienne ALBERT



FFR XIII
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE RUGBY À XIII

WWW.FFR13.FR

